Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/DMC/2018-949** **24/12/2018**

Date de mise en application : 22/12/2018
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 21/01/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance de l'emploi de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Résumé :

Avis de vacance de l'emploi de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse

JORF n°0296 du 22 décembre 2018

L'emploi de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Corse sera vacant prochainement.

Cet emploi, à pourvoir dans les conditions prévues par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat, est classé en groupe III en application de l'arrêté du 17 décembre 2015 fixant la liste et le classement des emplois de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Sous l'autorité de la préfète de région, et sous réserve des compétences de la préfète et du préfet de département et des compétences confiées à d'autres services ou établissements publics de l'Etat, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargé de la mise en œuvre des politiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Il est en outre le représentant territorial délégué de l'Etablissement des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer).

Sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture, le directeur régional assure également l'autorité académique dans le domaine de l'enseignement technique agricole. Il participe à la mise en œuvre des politiques de l'enseignement supérieur agricole ainsi qu'à l'établissement et à la diffusion des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales.

Dans le contexte de la Corse, avec une collectivité territoriale aux compétences spécifiques, les candidats doivent avoir une bonne connaissance du fonctionnement des services déconcentrés et des secteurs d'activité du ministère. Ils doivent en outre faire preuve d'une aptitude marquée au management, à la communication, au dialogue et à la négociation afin de susciter les collaborations avec d'autres structures et de mobiliser les équipes.

Une expérience confirmée dans un poste à responsabilité en services déconcentrés est requise.

La candidate ou le candidat retenu devra fournir, préalablement à sa nomination, une déclaration d'intérêts en application de l'article 1er du décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et de la circulaire du 27 juillet 2017 relative à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts dans le fonction publique de l'Etat.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, à l’attention de la secrétaire générale à l’adresse suivante : 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières : claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.